

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 321

présenté par  
M. Ruffin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Afin de mesurer les effets de la vaccination sur la baisse du nombre de personnes hospitalisées, le ministère de la santé peut mettre à disposition des études sur les cas de myocardites découverts chez des enfants dans les 28 jours qui suivent leur vaccination contre la covid-19.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Nous souhaitons avoir toutes les données sur les cas de myocardites chez les enfants récemment vaccinés contre la Covid-19. En septembre dernier, le conseil scientifique britannique publiait un avis expliquant qu'""Il existe des preuves d'une association entre les vaccins à ARNm COVID-19 et la myocardite. Il s'agit d'un événement indésirable extrêmement rare. Les effets à moyen et long terme sont inconnus et un suivi à long terme est en cours."" A la suite de cet avis, il s'est positionné contre la vaccination des jeunes ados.

En ce sens, nous demandons à ce que le gouvernement informe la représentation nationale et la population dans son ensemble. Pour cela il doit publier les informations dont il dispose et les chiffres pour la France, afin d'être le plus transparent possible. C'est la condition nécessaire d'une politique vaccinale réussie, il faut convaincre plutôt que de contraindre.

"